

“ Depuis près de 10 ans,
Aviva se mobilise
pour l’intégration et
le maintien dans l’emploi
des travailleurs en
situation de handicap.

A cet effet, un accord signé
avec les organisations
syndicales est en place
dans l’entreprise. ”

Déficiences motrices



Déficiences sensorielles



Déficiences psychiques



Maladies invalidantes



Déficiences intellectuelles



Les différents types de handicap

Le handicap
est pluriel,
il n’est pas
toujours visible...



12 2017

Le handicap chez Aviva
Tous concernés !

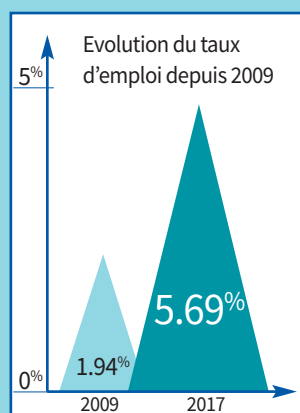




Quels sont les **bénéficiaires**

- Les personnes ayant obtenu une Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH).
- Les victimes d'accidents du travail ou de maladie professionnelle ayant une incapacité partielle permanente (IPP) au moins égale à 10%.
- Les titulaires d'une pension d'invalidité ou d'une carte d'invalidité (> 80%).
- Les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH).
- Les titulaires d'allocation temporaire d'invalidité.

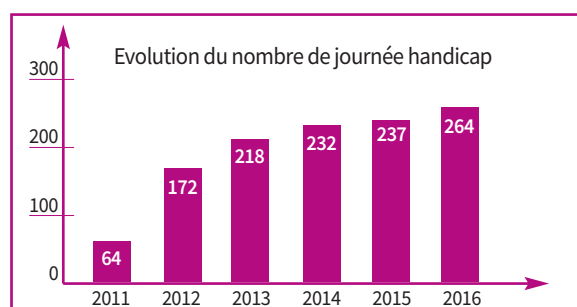
Entre 2009 et 2017, les différentes actions menées ont permis de **faire évoluer le taux d'emploi de 1.94% à 5.69%**.



Les bénéficiaires liés à la **reconnaissance**

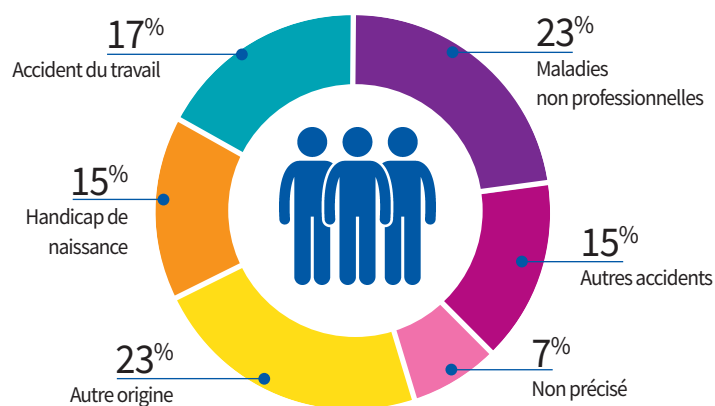
La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) permet de bénéficier de certaines mesures spécifiques prévues dans l'accord signé par Aviva.

- Bénéficiaire d'aménagement de poste permettant de compenser le handicap :
 - Fauteuils sur mesure
 - Appareillages auditifs
 - Souris ergonomiques
 - Agrandisseurs d'écrans
 - Claviers adaptés
 - Repose-jambes
- Bénéficiaire de 5 jours d'absence rémunérée pour les visites médicales, ou autres absences liées au handicap.



- Bénéficiaire de journées de télétravail supplémentaires si le médecin du travail le préconise compte tenu de l'état de santé.

Rappel sur les origines du handicap en France



85% des handicaps surviennent à l'âge adulte



Les **interlocuteurs** chez Aviva

- **Un(e) chargé(e) de mission Handicap**
En lien étroit avec le service de santé au travail, il/elle peut intervenir à chaque étape de la vie professionnelle d'un travailleur en situation de handicap (intégration, formation, évolution professionnelle, RQTH, ...)
- **Le service de Santé au Travail**
Le médecin du travail et les infirmières sont à la disposition des collaborateurs pour les renseigner et les accompagner dans leurs démarches personnelles.

Aviva adhère à l'association "**Mission Handicap Assurance**" créée en juillet 2016 par la Fédération Française de l'Assurance.

Sa vocation est de favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des sociétés d'assurances.

